

# LES ATELIERS DE LA CONCERTATION

Pour une concertation autour du projet de révision du SCoT approuvé en 2009

Atelier  
**5**

▲ **Mardi 4 Septembre 2018 à 14h**  
**Amphithéâtre de l'Hôtel de la Métropole TPM**  
*Spécial Volet Littoral et Maritime du SCoT  
Provence Méditerranée*

Liste des présents : cf. émargement ci-annexé

Document support de la réunion : cf. support ci-annexé

Objectifs de l'atelier:

- *Contrairement aux travaux du SCoT «terre», qui visent la révision du SCoT approuvé, le « Volet Littoral et Maritime » constitue une démarche nouvelle pour le territoire. L'objectif de l'atelier est de susciter l'échange collectif autour d'une 1ère version du document.*

## RECUEIL DES CONTRIBUTIONS DE L'ATELIER du 04 septembre 2018

Des contributions complémentaires peuvent être adressées par mail à l'adresse [contact@scot-pm.com](mailto:contact@scot-pm.com) ou par courrier SCoT Provence Méditerranée 107, boulevard Henri Fabre - CS 40537 - 83041 Toulon Cedex 9. Ces contributions sont communicables sur demande avec l'accord de leur auteur.

### *Maurice FRANCESCHI*

---

- ✓ Prôner le libre accès au littoral (phénomène de privatisation du littoral)

### *Monsieur TREDE*

---

- ✓ Corriger AIR PACA (ATMO SUD).

### *Jean ECOCHARD*

---

- ✓ Harmoniser les périmètres définis dans le projet de VLM et ceux des contrats de baie
- ✓ Préciser que les mouillages peuvent être permanents ou non (saisonniers)
- ✓ Identifier en tant que « risques » les possibles difficultés d'approvisionnement en eau et en électricité
- ✓ Prendre en compte les nuisances induites par le développement de la croisière et en premier lieu celle de la pollution atmosphérique.

### *Philippe CHESNEAU*

---

- ✓ Des orientations figurent dans le projet de SCOT et visent à agir contre le recul du trait de côte ; pour autant les principes exposés doivent être affirmés et mis en œuvre rapidement.
- ✓ Regrette que le projet de SCoT envisage un projet de création portuaire.
- ✓ Souhaite obtenir des précisions sur les mesures de protection du milieu marin proposées dans le SCOT (notamment sur l'éolien en mer et sur la protection de la posidonie)

### *CIL PORQUEROLLES*

---

- ✓ Les orientations du SCoT commencent trop souvent par « développer », il faudrait dans certains cas plutôt « maintenir » voir « freiner ».

### *Marc Gérard FLEURY de WITTE*

---

- ✓ S'oppose au projet de création portuaire identifié dans le projet de SCOT

### *Raphaëlle LE GUEN*

---

- ✓ Prendre en compte les conclusions des ateliers « énergies renouvelables » dans le cadre du conseil stratégique de façade qui révèlent l'absence de potentiel dans le département du var
- ✓ Prendre en compte dans le SCoT, (et dans les usages listés) non seulement les grands événements mais aussi l'ensemble des nombreux événements nautiques (exemple régates).

### *Gérard DEMORY*

---

- ✓ Affirmer la nature du projet de SCoT : un document prescriptif à l'égard des documents inférieurs ou un simple projet « apporteur d'idées ou de bonnes intentions ».

### *CIL SANARY*

---

- ✓ Prôner le bateau-partage qui limiterait le besoin en nombre d'anneaux.

### *Christine SANDEL*

---

- ✓ Souhaite que les risques technologiques soient mentionnés dans le projet de VLM.
- ✓ Souhaite indiquer en tant que vocation, l'éducation, la sensibilisation à l'environnement
- ✓ pense que les projets d'extension portuaires seront remis en cause du fait de la nécessaire protection de la posidonie
- ✓ regrette que le volet littoral et maritime arrive un peu tardivement et après certains projets d'aménagement du littoral récents.

### *Nathalie CAUNE, Association Bandol Littoral*

---

- ✓ relève un conflit d'usages sur le site des embiez, entre l'accueil de la plongée et la pêche.
- ✓ Rajouter dans la cartographie présentée, l'herbier de posidonie de la baie de Bandol

### *Marc Gérard FLEURY DE WITTE*

---

- ✓ Préconiser des contingentements dans les zones les plus sensibles comme cela se fait dans les parcs nationaux américains.

### *Mme XX, biologiste marin*

---

- ✓ Le Volet Littoral et Maritime doit être plus contraignant.
- ✓ Considérer dans le Volet Littoral et Maritime que la restauration du milieu marin est quasi impossible ce qui est moins vrai à terre.
- ✓ Dans la partie compatibilité entre les différents usages page 29 du support de présentation, ne pas se limiter aux professionnels et penser aussi aux usagers

### *Maurice FRANCESCHI*

---

- ✓ permettre la continuité des cheminements côtiers
- ✓ chercher à limiter l'accès automobile à certains sites
- ✓ ne pas étendre la capacité portuaire plaisance au détriment de la capacité d'accueil pour les autres activités nautiques « douces ».

*Michel PIERRE, UDVN 83*

---

- ✓ travailler sur le balisage des sentiers sur le littoral
- ✓ Ajouter une 12<sup>ème</sup> vocation (Environnement – Tourisme)

*Madame XX*

---

- ✓ Assurer la sécurité des usagers du sentier du littoral

*Mr JOUASSIN*

---

- ✓ Regrette que le Volet Littoral et Maritime constate un manque de places de ports.
- ✓ Regrette que le Volet Littoral fasse le choix du maintien voire du développement (plaisance, croisière) des vocations et usages au détriment de la préservation de l'environnement

*Paul URSAT*

---

- ✓ Importance du libre accès aux plages
- ✓ Importance de la saisonnalité
- ✓ évaluer le coût induit par les travaux nécessaires à la défense contre les risques naturels littoraux
- ✓ constituer un collège de techniciens pour proposer et analyser des solutions techniques

*Mme GAY - CIL des oursinières*

---

- ✓ Quelle compétence du VLM contre les mouillages de cargos en baie de la Garonne ?

*Anne-Lise MULLER - FNE*

---

- ✓ privilégier dans le VLM, les objectifs chiffrés ; cela pourrait être possible pour l'accueil de la plongée par exemple
- ✓ distinguer les mesures qui relèveraient des prescriptions de celles qui s'apparenteraient à des recommandations
- ✓ analyser l'exclusion possible de certaines vocations dans les bassins identifiés dans le VLM
- ✓ donner des indicateurs et des modalités de mise en œuvre du VLM
- ✓ travailler sur la pollution marine

*Maurice FRANCESCHI*

---

- ✓ Interdire la création de nouveaux établissements hôteliers sur la côte

*Monsieur LAFFARGUE*

---

- ✓ Eviter la fuite des croisiéristes vers les grands sites touristiques hors département. Les retenir sur le territoire